

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
06/03/2022

Dossier complet le :
06/03/2022

N° d'enregistrement :
2022-5995

1. Intitulé du projet

Création d'un forage captant les formations sablo-gréseuses du Cénomanién inférieur pour les besoins en eau des cultures à ensiler de l'E.A.R.L. BORDEAU à la PASSE BRAISE sur le territoire de la commune de CONFLANS-SUR-ANILLE (72).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom BORDEAU

Prénom Victor

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

E.A.R.L. BORDEAU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Victor BORDEAU, gérant de l'E.A.R.L.

RCS / SIRET

4 2 2 | 0 4 6 | 4 8 2 | 0 0 0 1 0

Forme juridique

E.A.R.L.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de 1 forage d'une profondeur maximale de 90 m selon les procédés combinés du Marteau-Fond-de-Trou et du Rotary aux diamètres de fonçage F.508 mm (0-68 m) et F.381 mm (68-90 m) pour l'obtention d'un débit technique optimal d'exploitation de 75 m³/h pour les besoins en eau de 7 à 20 ha de maïs (ou de plantes fourragères) destinés à l'ensilage (Besoins alimentaires d'un cheptel de bovins).

Compte tenu du fait que le projet vise une masse d'eau classée en NAEP compartimentée (partie libre et partie captive) dans le secteur de la Passe Braise, le volume maximal annuel qui pourrait être prélevé par le sollicitant, soumis à une charte de gestion collective (OUGC), serait limité à 22 000 m³/an.

Les travaux de réalisation de l'ouvrage seront de durée limitée (1 semaine) et ne généreront pas de nuisances sonores durables, ne nécessiteront aucune démolition (mur, construction) ou de coupe de bois ou destruction de haie vive.

Après aménagement de génie civil de la tête de forage, l'ouvrage n'aura au sol qu'une emprise finale de 3-4 m² (tête de forage, dalle de propreté/margelle).

4.2 Objectifs du projet

Pour satisfaire aux besoins alimentaires d'un cheptel de bovins, irrigation de 7 à 20 ha de maïs qui nécessiteront la production de 170 à 1 170 m³/j, de 1 000 à 7 000 m³/sem, de 5 000 à 6 000 m³/mois et d'un maximum de 22 000 m³/an, de début juin à mi-septembre, au débit d'exploitation de 75 m³/h (pour le fonctionnement d'un enrouleur/asperseur) 6 j/7.

L'emplacement prévisionnel de l'ouvrage respecte la distance minimale réglementaire de 35 m de toute source potentielle de pollution de la ressource en eau souterraine et superficielle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé et complété au moyen d'une foreuse MFT / ROTARY mise en place sur le site pendant quelques jours.

Aménagement de 2 bacs à boue étanchés (bâches) pour la décantation et la recirculation des boues de forage produite par le procédé Rotary.

Ces travaux ne généreront aucune nuisance environnementale (bruit, évacuation des eaux de pompage, épandage de produits polluants,...) et seront conduits dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les cuttings argileux, marno-crayeux et sableux seront évacués par le maître d'ouvrage.

La tête de forage fera l'objet d'un aménagement (dalle/margelle de propreté) conformément aux dispositions des Articles 214-1 à 214-3 du Code de l'Environnement et aux prescriptions mentionnées dans l'Arrêté du 11 septembre 2003 modifié par l'Arrêté du 7 août 2006 (Cf. : Chapitre II – Section 2 – Article 7).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le suivi quantitatif des eaux brutes sera opéré sur le forage au fil de son exploitation par la mise en place d'un compteur volumétrique à l'exhaure.

Des mesures particulières d'intervention pour la protection des ouvrages et de la ressources en eau souterraine et superficielle seront édictées dans un premier temps dans le Dossier Loi sur l'Eau (R.1.1.1.0.) en cas de déversement accidentel d'un produit polluant (liquide ou soluble dans l'eau) à proximité de l'ouvrage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier déclaratif de création de forage avec notice d'incidence sur l'environnement au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement qui sera établi par le bureau d'études géologiques GéoSen.
- Aménagement de l'avant-puits/tête du forage conformément aux prescriptions de l'Arrêté du 11 septembre 2003.
- Dossier déclaratif de prélèvement d'eau voire de demande d'autorisation de prélèvement d'eau avec notice d'incidence sur l'environnement au titre des rubriques respectives 1.1.2.0. voire 1.3.1.0. du Code de l'Environnement avec soumission à l'OUGC pour l'attribution d'un volume maximal annuel prélevable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage : 90 m Foration : 508 mm de 0 à 68 m avec colonne acier F.406 mm et cimentation à l'extrados jusqu'au mur de la formation des Marnes de Bouffy. Foration : 381 mm de 68 à 90 m - Tubage/Crépine PVC : F.330 mm (Voir INOX Fil Enroulé si la granulométrie des sables l'exigeait). Mise en place d'un massif filtrant sableux annulaire.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

COORDONNEES LAMBERT 93 :

x = 533 100
y = 6 765 197
z # + 153 m NGF

CADASTRE :

Commune : CONFLANS-SUR-ANILLE (72)
Parcelle : 80a - D
Propriété : Monsieur Victor BORDEAU

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

CONFLANS-SUR-ANILLE (72)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de ZNIEFF 1 et 2 à moins de 4 km du site du Projet. La ZNIEFF 1 la plus proche se rapporte à celle de " LA VALLEE DU PIPEAU AUX PETITES BOISSIERES" (distante de 4 310 m au sud-ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZH potentielles pré-localisées les plus proches sont distantes au plus près de 200 m au nord et au sud-est et se rapportent à des fonds de vallons affluents de l'Anille, secteurs établis au toit de l'Argile à silex dont les sols restent sans relation hydro-dynamique avec la nappe à capter dans le secteur d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La NATURA 2000 (directive Habitats) la plus proche serait celle du "MASSIF FORESTIER DE VIBRAYE" (FR5200648) distante de plus de 6 km vers le nord.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sables et grès du Maine (Cénomaniens inférieurs). Masse d'eau : 4080 ("Sables et grès du Cénomaniens - Unité du Loir") classée en NAEF et soumise à des dispositions de gestion collective dans le secteur d'étude. NB : Les Sables du Perche (Cénomaniens supérieurs) et la Craie (Turonien), susjacentes, sont des formations aquifères improductives à inexistantes dans le secteur du projet. (Précisions sur la formation à capter --> Cf. ANNEXE 12)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rabattement local temporaire et très limité géographiquement de la surface piézométrique de la nappe (quelques centimètres à décimètres).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le dossier de création de forage avec notice d'incidence qui sera établi au titre de la Rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement comportera des volets d'évaluation de l'impact du projet sur la ressource en eau souterraine (BEQESO = 4,92 %) et sur les écoulements superficiels (BEQESU < 3 %) par rapport aux eaux du BV de L'ANILLE dans lequel s'inscrit l'aire d'alimentation du forage projeté (Précisions sur le calcul --> Cf. ANNEXE 12) Cette évaluation sera réalisée notamment par rapport au QMNA5 de l'Anille avec la prise en compte des dispositions du SDAGE "Loire-Bretagne", du SAGE "LOIR" et de l'OUGC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NATURA 2000 (Directive Habitats) distantes de plusieurs kilomètres qui ne seront pas impactées par le projet dans leurs équilibres hydriques et biotiques.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement maximal annuel restera limité à 22 000 m ³ /an et il sera démontré que le rabattement de nappe qui sera induit en profondeur sur la nappe des formations du Cénomani n'affectera pas les équilibres hydriques et biotiques des zones délimitées pour la protection du patrimoine naturel, ni les propriétés fonctionnelles des ZH potentielles locales et ni les continuités écologiques des cours d'eau drainant le secteur d'étude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation du forage par pompe électrique immergée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

NB : Le dossier déclaratif de création de forage intégrera les effets cumulés avec les puits/forages exploités dans le secteur du projet en terme de rabattement de nappe supplémentaire induit sur l'aquifère (BEQESO) et sur les écoulements superficiels.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu des données collectées au fonçage de l'ouvrage et de celles qui seront recueillies à la réalisation des pompages d'essai (propriétés hydrauliques du forage + paramètres hydrodynamiques et particularités hydrogéologiques de l'aquifère), les consignes d'exploitation de l'ouvrage seront adaptées à sa productivité.

Le dispositif hydraulique de refoulement et de distribution des eaux brutes exhaurées du forage devra garantir de façon absolue que ces eaux ne pourront être mises en relation directe avec celles dispensées par le réseau de distribution AEP.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non - Le projet fera l'objet d'un dossier déclaratif de création de forage avec notice d'incidence au titre de la Rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement.

Après la réalisation de l'ouvrage et des pompages d'essai, il fera ensuite l'objet (au minimum) d'un dossier déclaratif de prélèvement d'eau au titre de la Rubrique 1.1.2.0. du Code de l'Environnement (Voire d'un dossier au titre de la Rubrique 1.3.1.0.) avec soumission à l'OUGC.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 1 - CERFA n°14734
ANNEXE 2 - SITUATION CADASTRALE
ANNEXE 3 - SITUATION GEOGRAPHIQUE
ANNEXE 4 - APERCUS ENVIRONNEMENT
ANNEXE 5 - COUPE GEOLOGIQUE & TECHNIQUE
ANNEXE 6 - PATRIMOINE NATUREL ET ZH
ANNEXE 7 - TÊTE FORAGE
ANNEXE 8 - BEQESO
ANNEXE 9 - RAPPORT AU QMNA5
ANNEXE 10 - FICHE RELATIVE AU QMNA5 DE L'ANILLE
ANNEXE 11 - AVIS DE LA DDT 72 SUR LE PROJET
ANNEXE 12 -

9. Engagement et signature

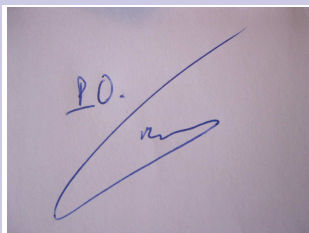
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT-MOLF (44)

le, 07 mars 2022

Signature



quant sur le cadre ci-dessus